

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2013)
Heft: 1998

Artikel: Secret bancaire et fisc : la transparence pour rétablir la confiance : que ceux qui pouvaient frauder doivent désormais payer leur dû est dans l'intérêt des contribuables moins aisés
Autor: Erard, Lucien
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014107>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Secret bancaire et fisc: la transparence pour rétablir la confiance

Que ceux qui pouvaient frauder doivent désormais payer leur dû est dans l'intérêt des contribuables moins aisés

Lucien Erard - 08 juin 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23628>

La **fureur** de Charles Poncet après la décision d'assouplir le secret bancaire pour les Suisses également, celle du conseiller national Christian Lüscher annonçant, avec des trémolos dans la voix, qu'autoriser le fisc à contrôler les comptes bancaires de contribuables soupçonnés de fraude va miner la confiance des citoyens dans l'Etat, laissent pour le moins rêveur: on sait aujourd'hui que l'évasion fiscale fait perdre dans le monde des centaines de milliards aux finances publiques.

On sait aussi que la Suisse et son secret bancaire contribuent très directement à empêcher d'imposer les plus riches, qui sont aussi les plus mobiles. Qui peut avoir confiance en un Etat qui contrôle l'imposition de la majeure partie de sa population

- la transmission au fisc de l'attestation de salaire n'a jamais été perçue comme une atteinte à la sphère privée - mais laisse les plus riches à l'abri du fisc?

Contrôler ceux qui ont la possibilité de frauder - les mieux lotis financièrement -, c'est gagner la confiance de tous ceux qui paient leurs impôts. Car les contribuables honnêtes finissent par penser que les défenseurs du secret bancaire ont peut-être quelque chose à cacher.

Que d'honnêtes citoyens aient fini par tricher sur de petites sommes, souvent héritées, lassés de se sentir les dindons de la farce, explique peut-être certaines réticences qu'il faudra, dans notre démocratie directe, désamorcer. Pour

accompagner la levée du secret bancaire, une amnistie fiscale partielle couvrant des délits mineurs devrait permettre de convaincre une large majorité. S'y ajoute la perspective d'un peu plus de justice fiscale, voire de réductions d'impôts pour une large partie de la population.

Gageons que pour la majorité, une imposition juste de tous les contribuables, grâce notamment au contrôle des comptes bancaires, ne peut qu'augmenter la confiance en un Etat qui se donnerait ainsi les moyens de traiter chacun de manière équitable. D'autant plus que les contribuables honnêtes n'auraient rien à craindre. En lançant leur **initiative** sur la protection de la sphère privée, des parlementaires bourgeois font pourtant le pari contraire.

«Lex USA»: ceux par qui le scandale arrive

Les paradoxes de la défense à outrance du secret bancaire et de l'aide aux fraudeurs fiscaux étrangers

Jean-Daniel Delley - 07 juin 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23620>

Les exigences américaines envers les banques helvétiques scandalisent les politiciens bourgeois. Des politiciens qui,

des décennies durant, ont fidèlement légitimé les activités délictueuses des établissements financiers en

bétonnant le secret bancaire et maintenant la distinction entre fraude et évasion fiscales. C'est là que réside le véritable